

03.09.2017

ACCContern

 Ville
d'ECHTERNACH 
 www.echternach.lu

La 28ème CHARLY GAUL

REGLEMENT:

Dispositions générales

ARTICLE 1 :

La 28ème Charly Gaul est organisée par l'ACC Contern le **dimanche, 3 septembre 2017**. Il s'agit d'un **brevet cyclosporitif** autorisé par la [Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois \(FSCCL\)](http://www.fsccl.lu) et ouvert à tous les cyclistes âgé(e)s de plus de 14 ans.

ARTICLE 2 :

Chaque participant est tenu à remplir une **fiche d'inscription** et à payer les **droits d'inscription**, qui comprennent les frais de participation, de sécurité et de ravitaillement.

La fiche d'inscription peut être remplie en ligne sur notre site internet <http://www.lacharlygaul.lu>, sur place à la récupération du dossard, ou envoyée à l'avance par fax, par la poste ou par e-mail.

Le paiement à tarif réduit se fait en avance par carte de crédit sur un serveur sécurisé à partir de notre site internet <http://www.lacharlygaul.lu>, ou par virement bancaire sur le compte no LU48 0020 1417 6800 0000 de l'ACC Contern auprès de la BILLULL. Le paiement peut également se faire au tarif majoré, comptant sur place à la récupération du dossard.

Les conditions de remboursement en cas de paiement à l'avance et de non-participation sont les suivantes: envoi d'un e-mail avec votre nom et votre compte bancaire avant le jeudi, 31 août 2017 à l'adresse acccontern@gmail.com. Après le 31 août 2017, seuls les messages motivés par un certificat médical seront encore pris en compte pour un éventuel remboursement. L'organisateur se réserve le droit de la décision finale du remboursement

ARTICLE 3 :

Par son inscription, tout concurrent **accepte** les conditions de participation et le présent règlement. En cas de **non-respect** de ces règlements, le participant peut être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 4 :

Tout participant est considéré comme usager de la voie publique et doit se conformer strictement au **code de la route**. Il engagera sa responsabilité en cas de non-respect. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de comportement non-conforme. Le **port du casque** est obligatoire pendant toute la durée de la course.

ARTICLE 5 :

Les **assurances** responsabilité civile ou accidents sont à l'initiative du participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

ARTICLE 6 :

Le **parcours** est fléché et à suivre rigoureusement sous peine de mise hors course. Des **contrôles** aléatoires peuvent être effectués sur le parcours. Un concurrent qui ne figure pas dans la liste des coureurs passés aux différents contrôles ne peut pas figurer de manière ordinaire dans le classement.

ARTICLE 7 :

Le **port de la plaque numérotée** remis par l'organisateur est obligatoire et elle doit être fixée **sur le vélo**. Elle permet d'enregistrer le classement par ordinateur et la vérification du respect de l'itinéraire.



La 28ème CHARLY GAUL

ARTICLE 8 :

Chaque participant doit franchir la **ligne de départ** après le départ officiel pour apparaître dans les classements. Les temps sont enregistrés à la ligne de départ/arrivée.

ARTICLE 9 :

L'autorisation des autorités publiques prévoit que les cyclistes accumulant un **retard de plus d'une heure sur le premier coureur** sont informés par l'organisateur moyennant une voiture-balai avec un panneau « fin de course ». La surveillance des carrefours prend fin à ce moment-là, mais les participants peuvent évidemment continuer la course, en respectant les priorités aux intersections. S'ils rallient l'arrivée, ils figurent naturellement aussi dans le classement.

ARTICLE 10 :

Les **voitures suiveuses** ne sont pas autorisées sur le parcours. Un concurrent suivi d'une voiture d'assistance sera mis hors course immédiatement.

ARTICLE 11 :

Les **diplômes** de participation seront téléchargeables par internet sur <http://www.lacharlygaul.lu>.

LA CHARLY GAUL A (+/- 150 km):

ARTICLE A-1 :

La remise des **documents de départ et des dossards** a lieu le samedi, 2 septembre 2017 entre 14h00 et 18h00 ainsi que le dimanche, 3 septembre 2017 entre 6h30 et 8h30 au Centre culturel "Trifolion", rue des écoliers à Echternach.

ARTICLE A-2 :

Le **départ** de l'épreuve est à **9h00** sur la place du marché à Echternach. Le **contrôle d'arrivée** est ouvert jusqu'à 17h00.

ARTICLE A-3 :

La **distance à parcourir** est de 162 kilomètres.

ARTICLE A-4 :

Droits d'inscription : 26 Euros en cas de **préinscription et paiement à l'avance** jusqu'au jeudi, 31 août 2017 au plus tard. 32 Euros en cas de paiement sur place (avec ou sans préinscription) lors de la remise des dossards. (voir article 2 pour les modalités)

ARTICLE A-5 :

Un **classement général** est établi de même qu'une répartition des concurrents dans différentes catégories

ARTICLE A-6 :

Les **catégories** sont les suivantes: A: Dames 14-17 ans / B: Dames 18-39 ans / C: Dames 40 ans et plus / D: Hommes 14-17 ans / E: Hommes 18-29 ans / F: Hommes 30-39 ans / G: Hommes 40- 49 ans / H: Hommes 50-59 ans / I: Hommes 60 ans et plus /

ARTICLE A-7 :

Des **maillots de course, des cadeaux, des coupes et des fleurs** seront remis aux premiers concurrents du scratch et de chaque catégorie.



La 28ème CHARLY GAUL

LA CHARLY GAUL B (+/- 100 km):

ARTICLE B-1 :

La remise des **documents de départ et des dossards** a lieu le samedi, 2 septembre 2017 entre 14h00 et 18h00 ainsi que le dimanche, 3 septembre 2017 entre 6h30 et 9h30 au Centre culturel "Trifolion", rue des écoliers à Echternach.

ARTICLE B-2 :

Le **départ** de l'épreuve est à **10h15** sur la place du marché à Echternach. Le **contrôle d'arrivée** est ouvert jusqu'à 17h00.

ARTICLE B-3 :

La **distance à parcourir** est de 102 kilomètres.

ARTICLE B-4 :

Droits d'inscription : 21 Euros en cas de **préinscription et paiement à l'avance** jusqu'au jeudi, 31 août 2017 au plus tard. 27 Euros en cas de paiement sur place (avec ou sans préinscription) lors de la remise des dossards. (voir article 2 pour les modalités)

ARTICLE B-5 :

Un **classement général** est établi de même qu'une répartition des concurrents dans les deux catégories Hommes et Dames.

ARTICLE B-6 :

Des **maillots de course, des cadeaux, des coupes et des fleurs** seront remis aux premiers concurrents du scratch et de la catégorie Dames.

